

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-12423/22/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'association ' La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos ' relative à l'organisation d'ateliers danse pour le complexe Institut Médico-Educatif ' La Chrysalide ' d'Istres au titre de l'année scolaire 2022-2023**
29789

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille-Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culture spécifique avec une priorité donnée de mise en réseau des structures culturelles. A ce titre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain. Dans le cadre de la programmation des activités artistiques et culturelles conduites par le Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse Michel-Petrucciani et notamment de ses actions de sensibilisation à la pratique artistique, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose la mise en place d'ateliers de danse en direction des jeunes publics.

Eu égard à ses missions, l'association La Chrysalide de Martigues et du golfe de Fos, organisme gestionnaire du complexe Institut Médico-Educatif « La Chrysalide » sis à Istres, propose aux enfants accueillis un accompagnement éducatif, leur permettant notamment de participer à des activités artistiques et culturelle.

A cet effet, il convient d'établir une convention de partenariat, à titre gratuit, avec l'association La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos, pour l'organisation, par le Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse Michel-Petrucciani, d'ateliers de danse contemporaine, en direction des enfants accueillis au sein de ce complexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine fixant notamment ses objectifs ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'accès aux pratiques artistiques et culturelles au plus grand nombre constituant un axe majeur.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, à titre gratuit, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association « La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos » relative à l'organisation d'ateliers de danse, en direction des enfants accueillis au sein du complexe Institut Médico-Educatif « La Chrysalide » sis à Istres. Cette convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2022/2023.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON